



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé tenue au bâtiment des Travaux publics sis au 300, rue Surrey, Baie-D'Urfé (Québec), le jeudi 20 août 2015 à 9 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mairesse : Maria Tutino

Conseillers : Michel Beauchamp
Charles Colomb
Peter Fletcher
Brian Manning
Lynda Phelps
Janet Ryan

AUSSI PRÉSENTES : Nathalie Hadida, directrice générale
Marie-Hélène Bourque, greffière

A. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue au public présent.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du jeudi 20 août 2015 à 9 h.

2015-08-181 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Charles Colomb et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du jeudi 20 août 2015 à 9 h, tel que proposé.

C. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire annonce le début de la période de questions. Il n'y a personne dans l'assistance.

La période de questions se termine à 9 h 02.

D. ADMINISTRATION

1. Contribution financière de 750.00 \$ à la Ville de Hamilton (la « Ville ») à l'appui de l'appel à la Cour d'appel de l'Ontario pour faire reconnaître la position de la Ville à l'effet que les municipalités ont l'autorité et l'obligation de régler l'emprise routière et d'appliquer des normes minimales aux boîtes postales communautaires.

ATTENDU QU'en avril 2015, la Ville de Hamilton a adopté un règlement portant sur l'installation d'équipement routier sur, dans et sous l'emprise routière de la Ville, incluant les boîtes postales communautaires que Postes Canada fait présentement installer dans le but d'éliminer la livraison à domicile;

ATTENDU QUE Poste Canada a contesté ledit règlement devant la Cour supérieure de l'Ontario et a eu gain de cause;

ATTENDU QUE le 24 juin 2015, le Conseil de la Ville de Hamilton a recommandé que cette décision soit portée en appel devant la Cour d'appel de l'Ontario;

ATTENDU QUE la Ville de Hamilton demande le support de la Ville de Baie-D'Urfé pour cet appel, au moyen d'une contribution financière;

2015-08-182 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Charles Colomb et appuyé par le conseiller Brian Manning :

DE verser une contribution financière au montant de 750.00 \$ à la Ville de Hamilton (la « Ville ») en appui de l'appel à la Cour d'appel de l'Ontario pour faire reconnaître la position de la Ville que les municipalités ont l'autorité et l'obligation de régler l'emprise routière et d'appliquer des normes minimales aux boîtes postales communautaires; et

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Ville de Hamilton, à l'Association des municipalités de banlieue (AMB), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à la Ville de Montréal, à la Ville de Longueuil, à la Ville de Laval, et aux chefs du Parti conservateur du Canada, du Parti libéral du Canada, du Nouveau Parti Démocratique, du Parti Vert du Canada et du Bloc Québécois.

Un certificat de disponibilité des fonds sera émis par la trésorière.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Charles Colomb, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Les conseillers Michel Beauchamp et Peter Fletcher.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

E. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-08-183 Il est proposé par le conseiller Brian Manning, appuyé par le conseiller Peter Fletcher et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance à 9 h 06.

Mairesse

Greffière adjointe